

# **INTERNAT COLLEGE BLANCHE DE CASTILLE**

## **REGLEMENT COLLEGE**



### **BIENVENUE A L'INTERNAT !**

**Ce règlement est en complément du règlement intérieur de l'établissement, il doit être daté et signé par le responsable légal et par l'élève interne dès lors qu'ils en acceptent les conditions.**

L'internat de Blanche de Castille accueille 90 filles, 30 au collège et 60 au lycée, dans deux bâtiments différents.

La vie en internat se veut agréable et conviviale. Les responsables d'internat veillent à créer un climat de travail et de détente dans lequel les internes puissent s'épanouir individuellement et tisser des liens d'amitié au sein du groupe.

Plusieurs fêtes sont organisées au cours de l'année ; grillades, Noël, anniversaires...

Les collégiennes sont en dortoir, chacune disposant d'un box avec lavabo. Elles font ainsi l'apprentissage de la vie en groupe, du respect du travail et du repos de leurs camarades. L'internat dispose d'une salle TV avec lecteur DVD et d'une salle de prière.

L'internat est un service rendu aux familles, il ne constitue pas une obligation scolaire.

## Organisation hebdomadaire

### **Lundi matin :**

les bagages sont déposés impérativement entre 8h et 8h30 dans la bagagerie qui, par sécurité, est fermée dans la journée. Elle est ouverte à 20h.

### **Mercredi :**

les carnets d'internat sont complétés par les parents ou le responsable légal pour le lundi.  
6e, 5e et 4e : par mesure de sécurité l'adulte qui prend en charge l'enfant doit signer la feuille de sortie à l'accueil. En cas de non-respect de cette consigne l'interne ne sort pas et reste à Blanche de Castille le mercredi après-midi. Les élèves qui ne sortent pas participent aux activités proposées : patinage, vidéo, piscine, bricolage, pâtisserie... Lors des sorties à l'extérieur, le comportement doit être le même qu'à l'internat. Etude pour toutes à 17h30.

### **Vendredi matin :**

les internes déposent leurs sacs entre 8h et 8h30 dans la bagagerie qui est fermée dans la journée. Pour les reprendre elles en font la demande à leur responsable de niveau.

« Rêves en couleurs » est un journal créé par les collégiennes. Il est distribué aux familles avant chaque période de vacances scolaires pour que les parents participent à la vie de leur enfant à l'internat.

## Une journée à l'internat

**7h00 :** réveil. Tu fais ta toilette, ton lit, tu ranges ta chambre et tu ouvres ton rideau. Tu n'as pas le droit d'aller dans un autre box. Tu ne quittes le dortoir qu'avec la permission de ta surveillante, une fois les services effectués et vérifiés par celle-ci. Pense à tes affaires pour la journée car tu ne pourras remonter qu'à 16h30.

**7h45 :** petit déjeuner au self. Tu peux te resservir si tu as faim mais tu ne dois pas gaspiller la nourriture. Tu débarrasses ton plateau avant de quitter le self au plus tard à 8h10 pour la reprise des cours.

**16h30 :** goûter. Tu fais ton cartable et tu vas chercher ton goûter au réfectoire, un ticket de cantine est nécessaire (les acheter à l'économat). La récréation est sur la cour du restaurant scolaire, près du dortoir, c'est là que ta responsable vient te chercher à 17h.

**17h10 :** étude. C'est un temps de travail et donc de silence total. Aucun déplacement n'est autorisé sans l'accord de ta surveillante. Un temps de soutien scolaire t'est proposé sur ce créneau, nous en définirons l'organisation ensemble.

**19h10-19h45 :** dîner. Tu déposes ton cartable à l'entrée du self, ne traîne pas, ce n'est pas l'heure de téléphoner. Tu déposes ton plateau dès que tu as fini et tu attends l'appel, soit au self, soit juste devant le bâtiment (E)

**19h45- 20h45** : tu disposes d'un temps de détente au foyer où tu peux te détendre, téléphoner, lire, regarder les informations, jouer, écouter ton mp3...

**20h45** : tu dois impérativement monter au dortoir qui est ensuite fermé et mis sous alarme. Tu dois à présent retrouver ton calme car le dortoir est un endroit silencieux. Ton portable est éteint dès ton entrée dans le bâtiment.

**21h30** : extinction des lumières pour les 6eme et 5eme

**21h45** : extinction des lumières pour les 4eme

## **Règlement intérieur**

L'internat est un lieu d'éducation, de travail, de détente et de repos. Un comportement conforme au règlement est exigé.

### **Vie Chrétienne**

Chaque soir, les internes peuvent participer aux Vêpres de 18h10 et à la messe de 18h30, avec la communauté des Sœurs.

### **Apprentissage de la vie en communauté**

L'internat doit permettre à toutes d'étudier dans un cadre serein, de respect et de partage. Toute interne victime de harcèlement ou de mise à l'écart doit le signaler à un adulte. Toute agression sera sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive.

### **Respect des autres**

Les mp3 et les portables sont autorisés pendant les heures de détente et sont éteints dès l'entrée au dortoir. Le téléphone est utilisé pour faciliter la communication entre l'interne et sa famille uniquement. Les mp4 sont interdits.

### **Travail**

Pour une meilleure organisation et réussite scolaire, les internes doivent travailler sérieusement et avec régularité durant la semaine, sans oublier le week-end (sous surveillance des parents). Les internes qui quittent l'établissement le mercredi après-midi assistent à l'étude de 17h30.

### **Box**

Chaque interne doit respecter le mobilier mis à sa disposition. Un chèque de caution de 100€ est demandé en début d'année. Tout dysfonctionnement ou anomalie doit être signalé à la responsable au début du séjour.

Hygiène : «la savonnette ne s'use que si l'on s'en sert...» Il est préconisé d'utiliser la douche régulièrement. Chaque interne a l'obligation de ranger quotidiennement son box.

La responsable d'internat a un droit de regard sur les box et l'intérieur des armoires. Chacune doit veiller à la propreté des parties communes (douches, WC).

Trousseau élémentaire : alèse imperméable, couette, oreiller, draps et housses ; nécessaires de toilette, peignoir, chaussons ; une tasse. Une vérification est faite en début d'année.

Ordre : le lit doit être fait et le box rangé chaque matin ; rien par terre, notamment sous le lit afin de faciliter l'entretien. Papiers et détritus à la poubelle. Pas de denrées périssables dans le box.

Décoration : sobre et non provocante. Posters et photos uniquement sur le panneau d'affichage.

### **Dîner**

Parce que le dîner est un moment de repos et de convivialité, les internes ne peuvent quitter le self qu'à partir de 19h45 seulement après avoir laissé leur table propre et avoir déposé leur plateau sur la desserte. L'utilisation du mp3, mp4 et du portable est interdite pendant le dîner.

### **Sorties et activités du mercredi**

Le règlement s'applique de la même façon à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'établissement. Un comportement civique et correct est exigé lors des déplacements hors de l'établissement.

### **Représentation des internes**

Les élèves internes élisent deux déléguées. Ces dernières les représentent auprès de la Direction, portent les propositions d'aménagement ou de projets d'animation souhaités par les internes. Les déléguées assistent aux conseils d'établissement.

### **Tenue vestimentaire et maquillage**

De manière générale, une tenue décente, propre et non provocante est exigée. Il est interdit d'échanger des vêtements entre internes. Le maquillage est formellement interdit pour les 6e et 5e.

### **Infirmierie**

L'infirmierie n'est ouverte que sur le temps de l'externat. Tout traitement médical devra être signalé à ta surveillante à qui tu remets ton ordonnance et tes médicaments.

### **Sécurité**

Il est interdit de fumer à l'internat, d'y introduire des produits nocifs ou des instruments dangereux. Le non-respect de cette règle entraînera une exclusion de 3 jours. Toute vente ou commerce sont interdits. Par mesure de sécurité, les bougies et l'encens sont formellement interdits. Ne pas couvrir les éclairages avec du papier ou du tissu.

### **Vols /pertes**

Les internes sont responsables de leur matériel personnel. L'internat ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou perte d'objets de valeur. En cas de problème de vol, toute interne s'engage à permettre à la responsable de l'internat de vérifier le contenu de ses effets personnels.

### **Courrier**

Le courrier est distribué par la surveillante. Le courrier à poster peut être déposé à l'accueil.